



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



BRÈVES ÉCONOMIQUES D'ESPAGNE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE MADRID

N° 16 – 2 novembre 2021

En bref

L'incidence enregistre une légère hausse et approche les 50 cas/100 000 hab. sur 14 jours (49,86/100 000 hab. sur 14 jours au 29/10, soit +6 par rapport au 22/10). Au 28/10, 80,1 % de la population a reçu au moins une dose du vaccin (soit 90,3 % de la population cible ; âgée de plus de 12 ans) et 78,6 % est vaccinée (soit 88,6 % de la population cible). Le variant

delta est dominant dans toutes les régions et représenterait 100 % des nouveaux cas pendant la semaine 40 (du 4 au 10 octobre).

Prolongation des mesures d'urgence : le gouvernement et les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour la prolongation du mécanisme de chômage partiel espagnol, dit « ERTE », ainsi que des aides extraordinaires aux travailleurs indépendants jusqu'à fin février 2022. L'exécutif a également prolongé le « bouclier social » jusqu'à cette date.

Croissance 2ème et 3ème trimestres : l'économie espagnole enregistre une hausse trimestrielle de l'activité de 1,1% au 2ème trimestre et de 2,0% au 3ème trimestre.

Prévisions : Le FMI revoit légèrement à la baisse ses prévisions de croissance du PIB en 2021 (5,7%, -0,5 point) et à la hausse en 2022 (+6,4%, +0,6 point).

LE CHIFFRE À RETENIR

+ 20
MILLIONS

De personnes occupées en Espagne, au plus haut niveau depuis 2008

Salaire minimum : le gouvernement s'est mis d'accord avec les syndicats pour augmenter le salaire minimum d'1,6%, soit de 950 € à 965 € sur 14 mois, avec application rétroactive au 1er septembre.

Loi logement : le gouvernement a annoncé un accord qui a été présenté au Conseil des Ministres du 26 octobre. Il inclut **une régulation des prix à la location** et donne la possibilité aux mairies de décréter **une hausse jusqu'à 150% de l'impôt sur les biens immobiliers (IBI)**. Ces mesures ne seront appliquées qu'à certains logements, sous conditions : zone, type de propriétaire et état d'occupation.

Zoom sur : Projet de budget pour 2022

Le gouvernement a présenté le projet de loi de finances pour 2022 en Conseil des Ministres le 07/10 et l'a déposé devant le Parlement le 13/10 ; il a également envoyé le plan budgétaire à la Commission Européenne le 15/10. L'exécutif présente ce budget comme la clé pour une « relance juste » avec une attention particulière sur l'investissement public (près de 40 Md€ contre près de 15 Md€ en moyenne entre 2015 et 2020), financés en grande partie par les 27,6 Md€ des fonds européens de relance prévus en 2022.

Le budget repose sur le cadre macroéconomique présenté fin septembre avec un retour au PIB pré-crise en 2022. L'exécutif maintient les prévisions de croissance pour 2021 (+6,5%) et 2022 (+7,0%) présentées en juillet ainsi que les prévisions sur l'inflation, en soulignant que la hausse des prix observée ces derniers mois est principalement due à la hausse des prix de l'énergie et prévoit une « normalisation » progressive.

Au niveau des finances publiques, l'exécutif prévoit que le déficit nominal se réduira en 2021 (8,4% du PIB) et 2022 (5,0%), après le pic atteint en 2020 (11,0%), grâce à l'augmentation des recettes sous l'effet de la reprise de l'activité et la fin progressive des mesures d'urgence. De même, le gouvernement anticipe une réduction de la dette publique dès 2021 (119,5% du PIB en 2021 et 115,1% en 2022) après la hausse de 25 points enregistrée en 2020. Au niveau des mesures fiscales, le budget introduit un taux d'imposition

minimal de 15% pour l'impôt sur les sociétés en ligne avec l'accord international au G20 et à l'OCDE. Cette mesure s'appliquera pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 20 M€. Le mécanisme sera ultérieurement adapté à la future directive européenne traduisant l'accord conclu à l'OCDE.

COVID-19

1 Vaccination

Au 28/10, 80,1 % de la population totale a reçu au moins une dose du vaccin (soit 90,3 % de la population cible ; âgée de plus de 12 ans), 78,6 % est vaccinée (soit 88,6 % de la population cible). Des 76,6 millions de doses distribuées aux régions (54,5 M de Pfizer-BioNTech, 10,8 M de Moderna, 9,1 M d'AstraZeneca et 2,2 M de Janssen), 71,9 M ont été administrées (93,9 %). La Galice, l'Estrémadure et les Asturies ont pratiquement administré toutes les doses reçues, alors que Ceuta (82,9 %) et Melilla (73,1 %) enregistrent les taux d'administration les plus faibles.

	Semaine précédente	Cette semaine
N° de semaine	42	43
Date des données	19/10/2021	26/10/2021
Pop. ayant reçu au moins la 1ère dose (en milliers; en % de la pop. totale)	37908,6 79,9%	37998,7 80,1%
Pop. complètement vaccinée (en milliers; en % de la pop. totale)	37102,5 78,2%	37263,0 78,5%
3ème doses (en milliers; en % de la pop. complètement vaccinée)	400,9 1,1%	489,8 1,3%

Source : Ministère de la Santé
Le jour de référence pour chaque semaine est le mardi :
dernière donnée du 26/10/2021.

3ème dose : La Commission de Santé Publique, regroupant les régions et le Ministère de la Santé, a décidé le 05/10 qu'une 3ème dose du vaccin contre la Covid-19 (Pfizer ou Moderna) sera administrée aux personnes âgées de plus de 70 ans à partir du 25 octobre, au moins 6 mois après leur 2ème dose. Le groupe des plus de 65 ans devrait quant à lui recevoir la 3ème dose à partir de novembre.

2 Restrictions

Limite pour rassemblements : Aragon (30 personnes) et Îles Canaries (entre 8 et 12 personnes selon les îles)

Conditions d'ouverture des discothèques : Discothèques ouvertes dans toutes les régions avec restrictions variables d'occupation maximale, horaires d'ouverture et conditions de consommation (sans restriction dans 8 sur 17 régions dont Madrid).

Actualité économique

1 Mesures de réponse à la crise et de relance

Chômage partiel : le gouvernement et les partenaires sociaux sont arrivés à un accord pour la prolongation des « ERTE », le mécanisme

espagnol de chômage partiel, jusqu'à février 2022 inclus. Au niveau des exonérations de cotisations patronales à la Sécurité Sociale, les conditions actuelles sont maintenues en octobre pour faciliter la transition vers la nouvelle modalité de chômage partiel qui sera appliquée à partir de novembre avec des exonérations de 40% pour les entreprises de plus de 10 travailleurs et de 50% pour celles de moins de 10 travailleurs qui seront portées à 80% pour toutes les entreprises en cas d'adoption d'activités de formation pour les travailleurs concernés. Les modalités dites d'empêchement et de limitation de l'activité seront maintenues avec des exonérations de 100% et 90% des cotisations en cas de restrictions en lien avec le covid-19. Au niveau des prestations versées aux travailleurs, celles-ci restent inchangées à 70% de la base de cotisation à la Sécurité Sociale et selon les conditions précédentes (interdiction de licencier jusqu'à 6 mois après l'activation du travailleur, non-consommation des droits au chômage, interdiction des heures supplémentaires, limitations de la sous-traitance, la distribution de dividendes et pour l'accès aux entreprises domiciliées dans les paradis fiscaux). **Cette 6ème prolongation du mécanisme de chômage partiel depuis le début de la crise sanitaire devra constituer une transition vers le nouveau dispositif permanent d'activité partielle prévue dans le PNRR** qui est négocié dans le cadre de la réforme de la loi sur le marché du travail.

Soutien aux indépendants : le dispositif de soutien extraordinaire aux indépendants est prolongé jusqu'à février 2022 inclus. La prestation extraordinaire pour cessation d'activité est maintenue pour les indépendants connaissant une chute d'au moins 75% au T4 2021 par rapport au T4 2019 et dont les revenus nets restent inférieurs à 5 066 € au T3 et T4 2021. Les trois autres modalités de prestations sont maintenues.

Bouclier social : le gouvernement a annoncé que le « bouclier social » sera prolongé jusqu'au

février 2022 inclus lors du Conseil des Ministres du 26/10. Ce bouclier comprend la suspension des expulsions de logement dues au Covid19 et pour les populations vulnérables pré-crise et des coupures en électricité, gaz et eau, le report/annulation partielle des loyers dus aux grands propriétaires et entités publiques et la prolongation automatique de 6 mois des locations arrivant à échéance et du tarif social pour l'électricité.

Digitalisation : la Secrétaire d'Etat de Digitalisation et Intelligence Artificielle, Carme Artigas, a indiqué le 21/09 que le gouvernement prépare le lancement du 1er appel d'offres concernant le plan de digitalisation des PME. Pour rappel, ce plan prévoit un investissement public (à travers les fonds européens) d'environ 5 Md€ jusqu'en 2023, visant l'accélération de la digitalisation d'un million et demi de PME (dont 80 % des travailleurs indépendants et des microentreprises).

Eruption volcanique à La Palma : le Conseil des Ministres du 05/10 a approuvé le décret-loi de mesures urgentes pour soutenir la population affectée par les éruptions volcaniques à La Palma. Le gouvernement mobilise 213 M€ à travers de ce plan, après le premier paquet de 10,5 M€ destiné aux logements et biens de première nécessité. Deux types de mesures sont prévus : des subventions et des aides directes (dégâts de logements, établissements, milieux productifs et environnement) et des actions de soutien et promotion à la reconstruction économique et sociale de l'île.

2 Macroéconomie

Croissance au 2ème trimestre et 3ème trimestre : entre avril et juin, l'économie espagnole a enregistré une hausse trimestrielle de l'activité de 1,1%. Selon les données définitives de comptabilité nationale de l'Institut National des Statistiques (INE), le rebond de l'économie

espagnole a été moins important qu'avancé fin juillet (+2,8% t/t) Cette révision à la baisse s'explique par une évolution moins dynamique que prévu de la consommation (+3,5% contre +4,9% dans l'estimation provisoire) mais qui reste toujours le principale moteur de croissance et à un recul plus marqué de l'investissement (-2,2% contre -1,5% dans l'estimation provisoire).

Entre juillet et septembre, l'économie a maintenu cette tendance avec une croissance trimestrielle de 2,0%. Selon cette première estimation de l'INE, l'activité est tirée par l'investissement (+2,0%), notamment pour ceux en biens d'équipements (+3,6%), et par le secteur extérieur avec un rebond de +6,4% des exportations (+0,7% pour les importations). En revanche, la consommation a connu une évolution négative avec un recul de -0,3% ce trimestre (-0,5% pour la consommation des ménages).

Prévisions :

Le Gouverneur de la Banque d'Espagne a déclaré le 25/10 qu'il pourrait être amené à effectuer une « révision significative à la baisse » de ses prévisions lors de l'actualisation de décembre à la suite de la révision de la croissance du deuxième trimestre par l'INE et en raison de la détérioration du contexte économique global.

Le 13/10, le FMI a revu légèrement à la baisse ses prévisions de croissance du PIB en 2021 (5,7%, -0,5 point) et à la hausse en 2022 (+6,4%, +0,6 point). En 2021, l'Espagne serait devancée par la France (+6,3%) et l'Italie (+5,8%) parmi les principaux pays de l'UE mais aurait toujours une croissance supérieure à celle de la zone euro (+5,0%) et des économies avancées (+5,2%). En 2022, l'Espagne serait l'économie européenne avec le taux de croissance du PIB le plus élevé, dépassant également la Chine (+5,6%) et les États-Unis (+5,2%).

Inflation : l'indice des prix à la consommation (IPC) a connu une hausse interannuelle de 4,0%

en septembre 2021 (+0,7 point par rapport à août). Cette augmentation est portée essentiellement par le logement (+14,5% en g.a.) et les transports (+9,8% en g.a.), catégories qui comprennent les prix de l'électricité et des carburants et lubrifiants pour transport personnel respectivement. Par ailleurs, l'inflation sous-jacente, indice hors aliments bruts et énergie, augmente de 0,3 point et se situe à 1,0% de hausse interannuelle. Selon la 1ère estimation pour octobre, l'IPC aurait connu une hausse interannuelle de 5,5% (+1,5 point par rapport à septembre), portée par les prix de l'électricité, des carburants et du gaz. L'inflation sous-jacente augmenterait également de 0,4 point et se situerait à 1,4%, soit 4,1 points de moins par rapport à l'IPC général, différence la plus importante de la série historique depuis 1986.

Pauvreté : l'Espagne enregistre pour la 1ère fois depuis 2016 une hausse du taux de risque de pauvreté en 2020, à 27 % (+0,8 pp). Selon les données d'Eurostat, l'Espagne atteignait un taux de 28,8 % en 2016, pour diminuer à 27,5 % en 2017, 27,3 % en 2018, et 26,2 % en 2019.

3 Finances publiques

Transferts extraordinaires aux régions : le gouvernement a versé mi-septembre 9,4 Md€ du fonds extraordinaire pour les régions en 2021. Le Ministère des Comptes Publics a versé la 1ère partie équivalente à 70% du fonds extraordinaire annoncé en octobre 2020 et prévu dans la budget pour 2021 qui prévoit de donner des ressources supplémentaires aux régions s'ajoutant aux versements prévus dans le système de financement régional afin d'affronter les dépenses extraordinaires en lien avec la crise sanitaire. Les 30% restants (4,1 Md€) seront versés en novembre 2021.

Dettes publiques : la dette des administrations publiques s'élève à 1 425 Md€ fin juin avec une hausse de 10,4% en g.a. Le ratio dette/PIB recule

de 2,5 points par rapport au trimestre précédent mais reste à un niveau historiquement élevé à 122,8% selon les estimations de la Banque d'Espagne (sur la base du PIB nominal des 4 derniers trimestres). Le gouvernement prévoit que le ratio de dette converge à la fin de l'année vers l'objectif établi dans son Programme de Stabilité (119,5 % du PIB), à mi-chemin entre les prévisions de la Banque d'Espagne (120,1% du PIB) et de l'autorité budgétaire indépendante AIReF (118,5%).

Révision des dépenses publiques : Il a été créé une nouvelle division pour l'évaluation des politiques publiques au sein de l'autorité budgétaire indépendante AIReF. Cette nouvelle division cherche à donner un caractère permanent aux revues de dépenses publiques lancées par l'AIReF en 2017 et qui ont permis de rendre 11 évaluations à ce jour. Cette réforme répond à un des engagements de l'Espagne dans le cadre de la composante 29 sur l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique du Plan National de Relance et de Résilience.

Taxe numérique : la taxe numérique a permis de collecter 92 M€ au S1 2021, un cinquième des prévisions du Ministère des Comptes Publics. Le gouvernement prévoyait un recouvrement de 968 M€ tout au long de l'année 2021.

4 Emploi

Taux de chômage : le taux de chômage est en recul au T3 2021 à 14,6 % contre 15,3 % au T2, dans le cadre de la reprise de l'économie espagnole. D'après l'Enquête de Population Active de l'Institut National de Statistique (INE), 127 100 chômeurs en moins ont été comptabilisés ce trimestre, le total atteignant 3,42 millions de personnes. Par rapport au T3 2020, ce résultat est inférieur de 306 200 personnes. Par ailleurs, l'Espagne dépasse le seuil des 20 millions de personnes occupées, chiffre

non atteint depuis le T4 2008 et supérieur au niveau pré-pandémie (19,96 millions au T4 2019).

Salaire minimum : le gouvernement s'est mis d'accord avec les syndicats pour augmenter le salaire minimum d'1,6%, soit de 950 € à 965 € sur 14 mois, avec application rétroactive au 1er septembre. Les organisations patronales n'ont pas signé l'accord estimant que le moment n'était pas propice pour cette augmentation. L'accord rappelle l'engagement de l'exécutif de porter le salaire minimum à 60% du salaire moyen d'ici 2023 mais n'intègre pas de trajectoire d'augmentation en 2022 et 2023 comme dans sa proposition initiale aux partenaires sociaux.

Eruption volcanique à La Palma : 758 travailleurs bénéficient du dispositif de chômage partiel mis en place spécifiquement pour l'éruption volcanique à La Palma. Au total, 152 entreprises sont concernées.

Télétravail : 34 % des PDGs espagnols prévoient l'embauche de professionnels pour des postes principalement en distanciel, contre 42 % des PDGs à l'échelle mondiale. D'après l'étude CEO Outlook 2021 réalisée par KPMG, les PDGs espagnols seraient néanmoins plus ouverts que la moyenne mondiale (54 %) à tenir les réunions des équipes de direction de façon virtuelle (64 %). Par ailleurs, 18 % des PDGs espagnols sollicités prévoient réduire ou ont déjà réduit les espaces de leurs bureaux, contre 21 % pour la moyenne globale.

Contrats temporels : l'Inspection de Travail a transformé 174 000 de contrats temporels frauduleux en contrats à durée indéterminée entre janvier et septembre 2021. Ces actions ont été réalisées dans le cadre de l'action du gouvernement contre la temporalité excessive sur le marché du travail.

5 Entreprises

Glovo : la startup espagnole de livraison à domicile prépare son entrée en bourse en 2022 pour 2 Md€. L'opération donnera lieu à la 1ère entrée en bourse d'une startup de l'écosystème espagnol. La startup prépare les étapes préalables avec la banque Morgan Stanley et le cabinet d'avocats Uría Menéndez. Pour rappel, Glovo a finalisé sa dernière levée de fonds en avril 2021 pour un montant de 450 M€.

Duro Felguera : le groupe d'ingénierie espagnole enregistre 11 M€ de pertes au S1 2021, en raison de la crise de la Covid-19 et dans l'attente du sauvetage de la SEPI (agence des participations de l'état espagnol). Au S1 2020, le groupe avait enregistré des pertes de 114 M€. Pour rappel, la SEPI lui avait accordé en mars une aide financière de 120 M€, dont la 2ème partie (80 M€) devrait être déboursée le 30 novembre, après la présentation d'un nouveau plan stratégique et la recherche d'un nouveau partenaire pour la société.

E-commerce : 27 % des entreprises espagnoles avec 10 ou plus salariés réalisent des ventes début 2021 (contre 25,5 % en 2020 et 20,3 % en 2019). D'après les données publiées par l'INE, pour les PME ce taux a évolué de 5,8 % en 2019 à 9,5 % en 2020, restant assez stable en 2021 (9,55 %). Cependant, le volume de ventes par e-commerce aurait diminué de 10,4 % entre 2019 et 2020.

Next Generation EU : D'après une étude menée par la Chambre de commerce d'Espagne, 60 % des entreprises ne connaissent pas les fonds Next Generation. Les résultats de l'enquête, menée avec l'entreprise d'études de marché Sigma Dos, montrent également que 73 % des entreprises ne savent pas comment faire des demandes d'aides. Ces taux sont liés à la taille de l'entreprise : lorsque l'entreprise est plus grande, le taux est moins élevé. D'ailleurs, plus de 50 % des entreprises avec plus de 250 salariés connaissent les fonds, alors que seules 37,3 % des PME enquêtées ont une notion de ce que c'est.

6 Secteur immobilier

Politiques du logement :

Loi logement : la coalition gouvernementale a annoncé un accord. Un projet de loi a été présenté au Conseil des Ministres du 26 octobre. Il inclut (1) **une régulation du prix à la location** pour les seuls grands propriétaires (possédant plus de 10 logements). Ces limitations concerneront des zones définies « sous tensions », dont la délimitation sera effectuée par les Communautés Autonomes. Si le propriétaire est un particulier, la limitation se fera via des incitations fiscales, s'il s'agit d'une entreprise des plafonds de prix seront fixés. Indépendamment de la personnalité juridique du propriétaire, le locataire pourra renouveler son contrat au même prix dans les zones sous tensions. Le projet de loi permet également de (2) **donner la possibilité aux mairies de décréter une hausse de l'impôt jusqu'à 150% sur les biens immobiliers (IBI) s'ils sont inoccupés.** Cette mesure s'appliquera seulement aux propriétaires possédant au moins 4 immeubles.

Aides au logement : Raquel Sanchez, la Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Agenda Urbain a également annoncé une nouvelle aide à la location pour les jeunes : une aide directe de 250 € par mois pour les individus de 18 à 35 ans ayant un travail et dont le revenu est inférieur à 23 725€ annuel. L'aide pourra être touchée pendant une durée de 2 ans maximum. Le budget prévu pour cette mesure est de 200 M€.

La construction de logements sociaux par l'Etat espagnol prévue dans le budget 2022 se concentrera dans 5 provinces (Madrid, Barcelone, Valence, Séville et Malaga) ainsi que dans les archipels des Canaries et des Baléares, zones où le marché du logement est particulièrement sous tensions. Les terrains utilisés seront publics, notamment avec l'utilisation de ceux de la SEPES (opérateur d'Etat pour la gestion des sols).

Ventes de logement : le nombre de transactions poursuit sa hausse en août (+57,9% en glissement annuel, 49 884 opérations), après avoir atteint en juillet (+50 000 opérations) son niveau le plus haut depuis 2008. Les données de l'INE montrent qu'après un effondrement des ventes au début de la pandémie (de -30% à -54% en g.a. pendant les mois d'avril à juillet 2020), le marché immobilier confirme sa reprise.

Pénuries de main d'œuvre : l'entreprise de construction ACR estime que le manque d'employés qualifiés limitera la construction de nouveaux logements à environ 85 000 nouvelles unités en 2021, face à une demande de 140 000. Par ailleurs, l'entreprise signale une hausse des prix à la construction, causée par l'augmentation des prix des matières premières, notamment de l'acier, mais aussi du bois, de l'aluminium et du cuivre.

7 Secteur financier

Dividendes : Retour de versements de dividendes pour les actionnaires des banques : La BCE a retiré le 30 septembre son veto contre le versement de dividendes émis au début de la pandémie. Santander affiche la rentabilité par dividende (dividende/prix de l'action) la plus élevée d'Espagne, à 5,5 %. Elle est suivie de CaixaBank, à 4,4 %, puis de Bankinter et BBVA à 3,7 % chacune.

Restructurations bancaires : Unicaja lance l'étape formelle de négociation de son plan de licenciement de plus de 1 500 employés et la fermeture de 400 agences bancaires, conséquence de sa fusion avec Liberbank. Ces départs s'additionnent aux près de 1 200 de employés qui ont déjà signé un accord de pré-retraite avec la banque. Sabadell a réduit son plan de départ, désormais chiffré à 1 605 licenciements, contre 1 936 dans sa proposition initiale.

Supervision macroprudentielle : La Banque d'Espagne a annoncé l'obligation d'inscription auprès d'un registre spécifique pour les banques souhaitant commercialiser des crypto monnaies. Cette nouvelle règle vise à limiter les risques d'utilisation des crypto monnaies pour blanchir de l'argent.

Education financière : La Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV), la Banque d'Espagne et le Ministère de l'économie ont annoncé leur collaboration pour créer un Plan d'éducation financière. Par ailleurs, le Ministère de l'Éducation souhaite renforcer l'éducation financière dans les programmes scolaires, notamment avec l'inclusion d'une matière d'économie et d'entrepreneuriat en 4ème année de la ESO (équivalent de la classe 2nde française), d'un cours d'économie générale et d'un cours d'entreprises en filière de sciences sociales du lycée.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international